



Fertilisation et vie des sols

Formation courte

- > Comprendre le rôle de l'activité biologique sur le fonctionnement, la fertilité et la durabilité des sols

Contenu de la formation

- ☑ Comprendre la biodiversité et observer le sol : abondance et diversité des organismes vivants, fonctions des organismes vivants, techniques d'observation (exemple : comptage des vers de terre, piège de Berlèse)
- ☑ Comprendre les impacts de la pratique agricole sur le sol et optimiser le travail de sol : indicateurs de l'activité biologique des sols, impact des pratiques agricoles sur l'état biologique des sols, comment favoriser l'activité biologique des sols ?

Moyens et modalités pédagogiques

☑ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Une exploitation viticole, un chai et un point de vente
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

☑ Modalités pédagogiques

- Des mises en situation pratique sur l'exploitation : analyse et démonstration avec échantillons témoins
- Echanges

La réussite se cultive ici.

Dates :
28 avril 2022

Durée :
7h

Public concerné :
Salariés viticoles et
chefs exploitants

Financement :
La formation est
financée par
OCAPIAT (pour les
salariés) et VIVEA
(pour les chefs
exploitants)

Intervenant :
Etienne Perdriau

Modalités pratique et d'inscription

- Compléter et retourner la fiche d'inscription à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (un document obligatoire, contractuel et nominatif)
- Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention adressée par le CFPPA

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. Une convention de formation précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

** Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.*

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.



Modalités d'évaluation/validation

Evaluation formative. Attestation de compétences

Public concerné - Pré-requis

Formation ouverte aux salariés viticoles et aux chefs exploitants.



Contact : Raphaël HAMZA - T. +33 (0)2 41 40 21 30
raphael.hamza@educagri.fr

Assistante formation : Corinne RESCHE - T. +33 (0)2 41 40 21 30
corinne.resche@educagri.fr

→ pisani49.fr